

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.58 Vœu relatif à la mise en œuvre du Plan Vélo

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le sous-investissement et le sous-équipement de la France en aménagements cyclables par rapport à d'autres pays européens et la nécessité de créer un réseau cyclable afin que la part modale du vélo en France dépasse les 10 % voire atteigne 15 % à l'horizon 2030 ;

Considérant que le développement du vélo est essentiel à la fois pour l'environnement et pour la santé publique ;

Considérant que le Club des villes et territoires cyclables a fait part de sa crainte lors d'une conférence de presse le 25 janvier que les fortes volontés politiques exprimées pour le développement du vélo ne se traduisent pas des mesures concrètes et financées du gouvernement ;

Considérant les vœux déposés par le Groupe communiste – front de gauche aux Conseil de Paris de novembre 2016 et de février 2017 relatifs au financement et au développement des aménagements cyclables et favorisant l'usage du vélo à Paris ;

Considérant le Plan Climat Air Énergie adopté lors du Conseil de Paris de novembre 2017 qui prévoit que Paris se donne les moyens de devenir « une capitale 100 % cyclable » et favorise la multi modalité ;

Considérant que la Ville de Paris a adopté un Plan vélo 2015 – 2020 qui traduit son ambition de devenir la capitale du vélo lors du Conseil de Paris d'avril 2015 ;

Considérant que ce Plan vélo prévoit un investissement de 150 millions d'euros qui permettra notamment de doubler la longueur des voies cyclables d'ici 2020 ;

Considérant que ce Plan vélo prévoit la création d'un réseau express vélo avec l'organisation du réseau cyclable autour de deux axes Nord-Sud et Est-Ouest ;

Considérant qu'aujourd'hui, malgré les efforts certains de la Ville de Paris, le Plan Vélo accuse un retard dans le respect des échéances pour aboutir aux réalisations attendues d'ici 2020 ;

Considérant que les projets du Réseau Express Vélo nécessitent de nombreux échanges avec de multiples partenaires (préfecture de police, brigade des sapeurs-pompiers, architecte des bâtiments de France, RATP,...), qui peuvent ralentir l'avancement des projets ;

Considérant que pour rattraper le retard et parvenir au succès de Plan vélo, il convient de fournir aux services de la Ville des moyens et des compétences pour être à la hauteur du développement de l'enjeu que représente la réalisation du Plan Vélo ;

Considérant que nombreuses voies cyclables à Paris sont de voies partagées avec d'autres usagers (couloirs de bus ou pistes cyclables implantées sur les trottoirs) ;

Considérant que pour augmenter significativement la part modale du vélo il est primordial de résorber les coupures urbaines et les points et de réaliser des aménagements cyclables dédiés uniquement au vélo ;

Considérant que la cristallisation du débat autour de la question de vélos en libre-service sans stations et la période de transition difficile entre l'ancien et le nouveau service Vélib' ne doivent pas faire oublier le fait que l'augmentation des infrastructures est un levier fondamental pour augmenter la part modale du vélo;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, Didier Le Reste, et des élu-e-s du Groupe communiste-front de Gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- L'équipe dédiée au pilotage et à la réalisation du plan vélo créée au sein de la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) bénéficie d'un renfort en moyens humains pour que leurs compétences soient au service de la mise en œuvre des engagements du Plan vélo ;

- les travaux permettant la mise en œuvre du Plan Vélo soient programmés et réalisés jusqu'à la fin de l'année 2019 ;

- tous les moyens soient mis en œuvre pour réaliser les grands axes de circulation cyclable prévus dans le Plan vélo afin de résorber les points noirs et les coupures urbaines.